

CLASSIFICATION PAR MATIERES

**des avis et rapports du
Conseil national du Travail**

Mise à jour au 01.09.2003.

Abréviations utilisées

A.N. : Accord national

R. : Rapport

Les numéros non précédés d'une de ces deux abréviations (A.N. ou R.) correspondent donc à des numéros d'avis.

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Accidents du travail	1
Aménagement du temps de travail	4
Apprentissage industriel	6
Assurance chômage	8
Assurance maladie-invalidité - soins de santé	11
Assurance maladie-invalidité - indemnité	12
Astreinte	14
Congé-éducation	15
Contrat de travail	17
Divers	22
Documents sociaux	23
Egalité de traitement	24
Fermeture d'entreprises	25
Fonds de sécurité d'existence	29
Formation professionnelle	30
Grève et lock-out	31
Handicapés	32
Indice des prix à la consommation	33
Inspection des lois sociales	34
Interruption de la carrière professionnelle	35
Invention des travailleurs	36
Jours fériés	37
Juridiction du travail	39
Loi sur le travail	40

Maladies professionnelles	46
Nouvelles technologies	47
Organisation internationale du Travail	48
Pensions légales	53
Pensions complémentaires	55
Plans et budgets économiques	56
Politique de l'emploi	57
Prépension	59
Prestations familiales	62
Prestations sociales	63
Prestations d'intérêt public en temps de paix	64
Règlement de travail	65
Relations professionnelles	66
Rémunération	71
Salaire garanti	73
Santé et sécurité	75
Sécurité sociale	76
Statut des travailleurs féminins	81
Statut des jeunes	83
Travail à temps partiel	84
Travail intérimaire / Détachement	85
Travailleurs à domicile	87
Travailleurs domestiques	88
Travailleurs saisonniers	89
Union européenne	90
Vacances annuelles	91

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Généralités

- Législation antérieure à la loi 10 avril 1971
 - * Révision 113-301-302
- Loi 10 avril 1971
 - * Préparation 341-342-343-344-361
 - * Harmonisation
 - . Loi 31 mars 1987 sur la filiation 882
- Incorporation assurance accidents de travail dans le cadre technique de la sécurité sociale 13-361
- Charte de l'assuré social 1.274

Champ d'application

- Principe 302-312
- Cas particuliers
 - * Joueurs de football professionnels 495
 - * Travailleur protégé - Accident sur le chemin du travail 113
 - * Travailleurs occupés à la cueillette des fruits et du houblon 551-570-626-658-700-730-759-787-823
 - * Handicapés en formation 887-895-1.094-1.102
 - * Artistes de spectacle 890
 - * Chômeurs ALE 1.109

Réparation de dommages

- Principe
 - * Indemnité forfaitaire
 - * Indemnités calculées sur rémunération de base
 - . Notion de rémunération de base
 - Principe 530-611
 - Exceptions : frais de transport secteur de la construction 885
 - . Détermination
 - Principe 113

Nouveaux régimes de travail	865
. Plafond	
Augmentation	163
- Indemnités pour accident du travail mortel	
- Indemnités accordées en cas d'incapacité de travail	
* Incapacité de travail	
. Accident du travail non reconnu - Sauvegarde droit A.M.I.	113
. Accident du travail - Cond. assiduité - Jours fériés	100
* Indemnités d'incapacité de travail	
. Jour de l'accident	113
. Période d'incapacité de travail	
Début de l'incapacité de travail	113
Salaire garanti	138
. Indemnité d'incapacité partielle temporaire	113-341
. Interventions spéciales	
Appareils de prothèse - Entretien	113-302
- Soins médicaux	
* Dispense de soins	
. Principe - Libre choix	113-341
. Exception :	
√ Services institués par employeur ou assureur	113-344
√ Hospitalisation à + de 15 Km	123-302
- Paiement des indemnités	
* Lieu et date de paiement	123-172-183
* Mode de paiement	
. Principe : paiement en droit	
. Exception : paiement en capital	283-296-301-302
* Adaptation	
. A l'évolution de l'indice	123-302-593
. A l'évolution du bien-être	593

* Révision - Aggravation	341
* Cumul	
. Indemnité/pension de retraite	270
- Procédure	
* Judiciaire	
. Frais	113-342
. Contestations	113-123
- Fonds des accidents du travail	
* Gestion paritaire	28-341
* Financement	343-361

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Régimes de travail à temps partiel

Généralités

- Avant-projet de loi sur le travail à temps partiel 671
- Avant-projet d'arrêté royal sur le travail à temps partiel 672

Droit du travail et sécurité sociale

- Général 180-193-655-677-R.22
- Spécifique
 - * Législation sur le contrat de travail - Occupation 1 jour sur 4 semaines 612
 - * Législation sur les vacances annuelles 612-678
 - * Législation sur les jours fériés 89
 - * Législation - Sécurité sociale
 - . Assujettissement 901
 - Déclaration O.N.S.S. - Proportionnalité R.22
 - . Stage R.22
 - . Prestations
 - Assurance maladie-invalidité R.22
 - Assurance chômage R.22
 - Prestations familiales R.22
 - * Avant-projet d'arrêté royal concernant le travail à temps partiel 672
 - * Réduction collective de la durée du travail (Onkelinx) 1.345

Régimes de travail dits "nouveaux"

Généralités

- * Expérience HANSENNE
 - . Consolidation 808
- * Loi 27 juin 1987 838-840

<u>Droit du travail et sécurité sociale</u>	
* Législation sur le règlement de travail	838
* Législation sur la durée du travail	838
* Législation sur les jours fériés	838-840
* Législation sur la rémunération	838
* Législation sur les vacances annuelles	852
* Législation sur le congé-éducation	838
* Législation - Sécurité sociale	
. Déclaration O.N.S.S.	892
. Accidents du travail	
Rémunération de base	865
. Assurance chômage - Stage	865-892
. Assurance maladie-invalidité	
Soins de santé	
Stage	865
Bon de cotisation	865
Maladie-invalidité	
Travailleur régulier - Cond.	865
. Pensions - Conditions d'accès	865
. Prestations familiales	865
<u>Procédure</u>	838-840

APPRENTISSAGE INDUSTRIEL

Généralités

- | | |
|---|-----------------|
| - Apprentissage dans le commerce et l'industrie | 54-193 |
| - Loi 19 juillet 1983 (apprentissage) | |
| * Préparation | 556 |
| * Révision | 862-1.115-1.151 |
| - Loi (contrat d'insertion) | 1.197 |
| - Uniformisation systèmes formation en alternance | 556-862 |

Loi 19 juillet 1983

- | | |
|--|---------------|
| - Champ d'application | |
| * Marin de la marine marchande - Extension | 811 |
| * Entreprises - 50 travailleurs | 862-1.000 |
| - Contrat d'apprentissage | |
| * Nature du contrat | 556 |
| * Limites d'âge | 556-862-1.000 |
| * Formes et contenu | 556 |
| * Capacité juridique | 556 |
| * Période d'essai | 556 |
| * Durée | 556-862 |
| * Contestations | 556 |
| - Obligations des parties | |
| * Dans le chef de l'apprenti | 556 |
| * Dans le chef du patron | |
| . Accueil de l'apprenti | 556 |
| . Responsable de la formation | 862 |
| . Cauditionnement | 556 |
| . Paiement de l'indemnité | |
| Principe | 556 |
| Montant | 556-862-1.243 |

. Remise d'un certificat	556-862
. Paiement des cotisations de sécurité sociale	556-791-862
- Suspension de l'exécution du contrat d'apprentissage	556
- Fin du contrat d'apprentissage	556
- Organisation de l'apprentissage	
* Définition de l'apprentissage	556
* Aspects formation théorique	556-862
* Agrément	1.077
. Conditions et modalités	825
* Durée de l'apprentissage et répartition de la formation	556
* Règlement d'apprentissage - Projet type	769-939-1.077
- Organes	
* Comité paritaire d'apprentissage	556-862
* Conseil national du Travail	556-862
* Fonds de sécurité d'existence	862
- Statut social	
* Généralités	841-862-1.263
* Droit aux prestations dans les différents secteurs de la sécurité sociale	
. Allocations familiales	556-791
. Assurance maladie-invalidité	556-791
. Assurance chômage	556
Allocations de transition	791
. Pensions	556-791
. Accidents du travail et maladies professionnelles	556-862

ASSURANCE CHOMAGE

ASSURANCE CHOMAGE	
<u>Généralités</u>	
- Législation	
* Révision	153
- Charte de l'assuré social	1.233
<u>Admissibilité</u>	
- Calcul du nombre de jours de travail	
* Nouveaux régimes de travail	
. Journées assimilées	865-892-935
* Préavis réduit des employés - Prépension	506-871
- Catégories particulières	
* Personnes âgées	153
* Handicapés	153-203
* Personnes difficiles à placer	153-203
* Femmes	153
* Travailleurs saisonniers	153
* Jeunes diplômés	274-305
* Artistes de spectacle	890
* Travailleurs à domicile	1.192
<u>Conditions d'octroi</u>	
- Jour de carence	153
- Etre chômeur privé de rémunération	
* Indemnité considérée comme rémunération - Cumul	153
* Salaire afférent aux jours fériés	94-100-216-753
* Prépension	913-1.058
- Etre devenu chômeur par suite de circonstances indépendantes de sa volonté	
* Abandon volontaire de travail	153
* Fermeture d'entreprise	274

- Accepter un emploi convenable	
* Revenu d'emploi convenable	153-1.169
- Etre inscrit comme demandeur d'emploi	
* Suppression condition - Prépension	474
<u>Taux des allocations de chômage</u>	
- Catégories de communes - Suppression	153
- Catégories de chômeurs	
* Femmes chefs de ménage	153
- Evolution du montant de l'allocation de chômage	
* Prépension	474
- Base de calcul de l'allocation	
* Artistes de spectacle	890
- Montant-plafond (cumul)	1.025
- Majoration	153
<u>Restrictions du droit aux allocations de chômage</u>	
- Chômage dû au fait du travailleur	153
- Chômage de longue durée	153 - 1.365
<u>Chômage à temps partiel</u>	
- Emploi à temps partiel pour échapper au chômage	
* Conditions d'admissibilité	835
* Allocations de chômage durant un emploi	
. Allocations pour les heures habituelles d'inactivité - Calcul	835
- Contrôle chômage à temps partiel	748-753-835
<u>Chômage temporaire</u>	
<u>Contrôle</u>	
- Carte de sécurité sociale	815-824-955
- Document social unique - Secteur horticulture	1.014

Litiges

- Ass. chômage/AMI

35

Financement

153

ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Soins de santé

<u>Généralités</u>	
- Législation	
* Harmonisation	
. Loi 31 mars 1987 sur la filiation	882
* Simplification	
. Loi-programme 30 décembre 1988 - Bon de cotisation annuel	906
* Gestion paritaire	1.055-1.234
<u>Conditions d'octroi</u>	
- Stage	
* Journées assimilées	935
* Artistes de spectacle	890
- Bon de cotisation	
* Nouveaux régimes de travail	865
- Paiement de la cotisation	
* Fonctionnaires belges/pays CE	405
<u>Financement</u>	
- Limites de rémunération cot. sécurité sociale A.M.I.	388

ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Indemnités

ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE	
Indemnités	
<u>Généralités</u>	
- Législation	
* Gestion paritaire	1.055
<u>Champ d'application</u>	
- Travailleurs domestiques	329μ
<u>Conditions d'octroi</u>	
- Stage	
* Artistes de spectacle	890
- Incapacité de travail - Accident du travail non reconnu	113
- Incapacité de travail légale	
* Repos d'accouchement	202-231-262-652
- Age de la retraite - pension anticipée	203
<u>Prestations</u>	
- Montant de l'indemnité	
* Artistes de spectacle	890
* Minimum - Travailleur régulier	
. Nouveaux régimes de travail	865
- Cumul d'indemnités	
* Indemnités incapacité/indemnité complémentaire c.c.t. 17	474
- Montant plafond (cumul)	1.025
- Périodes indemnisables	
* Salaire garanti	
. Paiement - ent. de - 10 travailleurs	143
. Subrogation employeur vis-à-vis des tiers - Accident de droit commun	140

* Rechute

- . Périodes successives d'incapacité

142-151

Litiges

- A.M.I./Assurance-chômage
- A.M.I./Assurance maladies professionnelles

35

150

ASTREINTE

- Approbation de la convention Benelux

632

CONGE-EDUCATION

Généralités

- Loi 1er juillet 1960 - Promotion sociale	139
- Loi 10 avril 1973 - Crédits d'heures	387
- Révision du système des crédits d'heures	625-767
- Congé de créativité	708
- Loi 22 janvier 1985 - Interprétation	833
- Loi-programme 10 février 1998 - PME	1.238
- Simplification	1.367-1.411

Champ d'application

- Formations	
* Crédits d'heures	
. Formation de patronat dans les métiers et négoce	409
. Promotion socio-culturelle	416
. Agriculture, horticulture et économie domestique rurale	417
. Niveau universitaire	451
. Cours de formation générale	451
. Organisation nationale de formation socio-culturelle	526
* Promotion sociale	451
* Congé-éducation payé	814
. Enseignement artistique	1.041
- Commission d'agrément	
* Congé-éducation payé	
. Quorum requis	834
. Composition	814
- Bénéficiaires	
* Promotion sociale	
. Formation morale, intellectuelle et sociale	182-191
. Cours de qualification professionnelle	192-209-226

Agréation

- | | |
|--------------------------------|-------|
| - Formations pour non-marchand | 1.380 |
| - Liste des formations | 1.412 |

CONTRAT DE TRAVAIL	
<u>Généralités</u>	
<u>Champ d'application</u>	
<u>Lieu de subordination</u>	681-696
<u>Types généraux de contrat de travail</u>	
- Harmonisation	299-1.061
- Ouvrier	320-1.061
- Employé	232-477
<u>Contrats de travail spécifiques</u>	
- Pharmaciens	598-857
- Représentant de commerce	501-780
* Définition	
* Preuve, présomption, renversement	
* Droit aux commissions	
* Indemnités d'éviction	
* Dommages et intérêts	
* Clause de non-concurrence	
* Clause de ducroire	
- Domestique	333
- Etudiant	313-330-696-784-796-841- 933-1.007-1.028-1.057- 1.095-1.131
- Travailleurs à domicile	713
- Sportif rémunéré	608-747
- Contrat de remplacement	770-793
- Personnel de cadre	738
- ALE	1.231-1.277
- Contrat de travail de durée déterminée	1.342

<u>Distinction avec d'autres "contrats"/"statuts"</u>	
<u>Formation du contrat</u>	
- Offre d'emploi	766
- Consentement	
- Capacité	320-325
- Objet, cause, licéité	
- Preuve du contrat	299-320
- Nullité du contrat ou d'une clause du contrat	201-696-778
- Forme du contrat	
* A durée indéterminée	
* A durée déterminée	320-720-791-793
* Travail nettement défini	720
- Clauses du contrat	
* Essai	232-696-754
* Non-concurrence	232-246-263-281-299-317-320-337-347-424-518-740
* Arbitrage	246-754
* Formation	720
<u>Obligations des parties</u>	
- Obligations de l'employeur	118
- Obligations du travailleur	299
- Responsabilité de l'employeur	299-320-1.111
- Responsabilité du travailleur	299-320-325-639-1.111
- Sanctions	
- Garantie - Cautionnement	299-696
<u>Suspension du contrat de travail</u>	
- Causes techniques	22-30-31-149-1.045
- Causes économiques	181-299-348-496-748-753
- Intempéries	320-1.045-1.086

- Maladie prof./acc. de travail	
- Grossesse et accouchement	202-231-262-320-720- 1.008-1.032-1.353
- Congé de paternité	1.325
- Service militaire/civil	299-299bis-720
- Petits chômages	988-1.261-1.287
- Force majeure	1.168
- Grève	461-489
- Vacances annuelles	
- Maladie ou accident	
* Notification d'incapacité	277
* Preuve et contrôle	1.244-1.321
* Droit à la rémunération	138-140-142-143-149-151- 162-696-740
* Action en remboursement contre 1/3 responsables	325
* Reprise (partielle)	
- Mesures privatives de liberté à caractère préventif	683-720
- Siéger aux audiences	334-720
- Retard, absence ou interruption du travail, impossibilité de commencer le travail	272-489-696
- Autres suspensions (devoir électoral, exercice d'un mandat politique)	489-525-540-617-701-720- 755-770
- Pendant la période d'essai	
- Contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini	
- Suspension pour raisons impérieuses (motifs familiaux)	262-265-489-599-770-879- 934-1.353
- Interruption de la carrière/congé parental	1.059-1.181-1.311-1.345- 1.439
- Congé de deuil	1.440
<u>Fin du contrat</u>	
- Modes généraux d'extinction des obligations :	
* Expiration du terme	299

* Achèvement du travail	299
* Mort de l'une des parties	299-320-684-696
* Force majeure	
* Commun accord	
* Volonté de l'une des parties	660-709
* Accidents ou maladie	778-1.198
* Autres modes	299
- Préavis	
* Notification, forme et mentions	162-271-541-775-778-871
* Suspension du (droit au) préavis	231-299-720-770-778-1.032
* Délai de préavis légal	232-413-506-696-871-1.191 998
* Préavis raccourci - programme de remise au travail	232-476-477-754-793
* Critères rémunération : adaptation montant	
* Fixation du délai de préavis par parties	
* Fixation du délai de préavis par le juge	232-778
. Contre-préavis	299-696
. Poursuite du contrat	
- Motif grave	299-511-696
* Principes	
* Constatation, appréciation, preuve	
* Notification	778-870
* Sanction du motif grave	
* Cas d'espèce	
- Rupture irrégulière	
* Eléments indemnités de rupture	232-476-477-696-754-793
* Calcul de l'indemnité de rupture	
* Cumul	
* Intérêts	768-790-793-804
* Paiement (échelonné)	

- Abus de droit/licenciement abusif	
* Principes	271-775-778
* Cas d'espèce	
- Congé tacite	
* Principes	
* Dispense de prestations	299
* Modification unilatérale des conditions de travail	325-544
* Autres cas d'espèces	
- Problèmes spécifiques/fin du contrat	
* Absence pour chercher un emploi	232-740-754-778
* Programme de recyclage	770-778-813
* Interruption de la carrière professionnelle	944
* Faillite	1.053
* Outplacement	1.021-1.088
* Jours fériés	1.109
* Concurrence déloyale	208
* Transaction	
* Prescription	299-720
* Arbitrage	749
* Ester en justice - Capacité - Mineur	656-696-779

DIVERS	
<u>Logements sociaux</u>	
- Dispositions de caractère social dans le cahier national des charges	11
- Primes et prêts à la construction	99
- Création d'un organisme paritaire pour le logement des travailleurs	115
<u>Heures d'été</u>	492
<u>Statistiques et recensements</u>	
- Etalement des recensements généraux de la population, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture	287
- Questionnaire statistiques	816
- Statistiques de salaires - critères	981
<u>Taxes de séjour</u>	
- Exonération des taxes de séjour des travailleurs étrangers ayant des revenus peu élevés	188
<u>Travail indépendant</u>	
- Fermeture du soir dans le commerce, l'artisanat et le service	355
- Exercices des professions intellectuelles prestataires de soins	687
<u>Harcèlement sexuel sur les lieux de travail</u>	R.35-1.012
<u>Problématique de l'intégration des immigrés</u>	1.010
<u>Conseil de l'Europe - Réclamation collective</u>	1.073
<u>Plans de transports - Politique de mobilité</u>	1.097-1.175-1.322-1.340-1.343
<u>Sommet de Copenhague - Développement social</u>	1.125
<u>Conférence intergouvernementale de 1996</u>	1.140

DOCUMENTS SOCIAUX**Généralités**

- Loi 4 août 78

546

Champ d'application

- Registre du personnel - Exemption - Suppression
- Registre de présence (travail au noir)

721-1.335-1.341

748-753

Obligations de l'employeur

- Certificat - Remise
- Problématique du passage à l'euro

696

1.210

Bilan social

1.316

EGALITE DE TRAITEMENT	
<u>HOMMES/FEMMES</u>	
<u>Egalité de rémunération</u>	55-75-82-104-131-262-500-1.211
<u>Egalité de traitement</u>	
<u>Généralités</u>	
- Législation	
* Loi 4 août 1978	573-607-618-619-649-855-1.035-R.39-1.240
- Directive CEE	
* Egalité de traitement	
. Proposition de directive en matière de régimes légaux et professionnels de sécurité sociale	881
. Transposition en droit belge de la directive 97/81/CE (accord-cadre sur le travail à temps partiel)	1.302
. Propositions en matière de lutte contre la discrimination	1.312
. Proposition de modification de la directive 76/207/CEE	1.328
<u>Questions spécifiques</u>	
- Congé parental	489-591-599
- Travailleurs ayant des responsabilités familiales	667
- Travail de nuit	692-897-932
- Age de la pension	1.069-1.173
<u>NATIONAUX/NON NATIONAUX</u>	
- Sélection - recrutement	1.010

FERMETURE D'ENTREPRISES

Généralité

- Législation
 - * Législation s.l. - faillites 1.035-1.053-1.070
 - * Législation s.s.
 - . Loi 27.06.60 111-178-210
 - . Loi 28.06.66 210-358-793-1.164
 - . Loi 30.06.67 358-748-793-1.164
 - . Loi 28.07.71 358
 - . Loi 12.05.75 474-748-793-1.164
- Directive européenne 497-706-828-1.081

Indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprise

Champ d'application

- Nombre de travailleurs occupés 274-290-293-358
- Entreprises sans finalité économique/Secteur non marchand privé 358-488-912-1.320

Notions

- Entreprise 210
 - * Activité principale 922
- Fermeture d'entreprise 210-358
- Restructuration d'entreprise 916

Obligations des entreprises

- Information 210-274-504-828-916-922-1.081-1.183
- Licenciement - Limite 274-1.081
- Placement des travailleurs 274

Indemnité de fermeture

- Conditions d'octroi 210-358-916

* Cas de force majeure	922
- Travailleurs exclus	603-793-916
- Montant	274-358
<u>Extension de la mission du Fonds de fermeture</u>	
<u>Indemnisation</u>	
- Conditions d'octroi	358
* Cas de force majeure	922
- Modalités - Montant - Indexation	358-474-484-488-793-800
- Mode de paiement	758
<u>Paiement d'une cotisation annuelle</u>	
- Entreprises assujetties	
* Principes	210
* Exclusion ou cotisation spéciale	
. Industrie de l'acier	124
. Mines de houille	124
. Industrie des ports	124
. Réparations des navires	124
. Conserveries de légumes et de fruits	124
. Confitureries	124
. Commerce des combustibles d'Anvers	144-458
. Confirmation d'exclusions antérieures	259
. Industrie de la construction	269
. Centrale des armateurs	420
. Personnel intérimaire	517-679
. Industrie et commerce du diamant	583
. Secteur non profit	912
- Régime de cotisation	
* Principes	210-382

* Modifications	772
* Fixation du montant de la cotisation	
. 1962	156
. 1968 à 2003	269-298-322-365-382-406-430-475-516-547-572-616-648-680-715-743-772-802-832-853-880-905-941-991-1.018-1.048-1.085-1.098-1.117-1.139-1.174-1.219-1.264-1.333-1.389-1.430
- Infractions et sanctions	210-358
<u>Fonds de fermeture</u>	
- Obligations - Paiement cot. sécurité sociale	
* Organismes accordant avantages similaires	615
- Privilèges	793-812-922
<u>Restructuration d'entreprise</u>	807-817-916-1.052-1.070
<u>Transfert d'entreprise</u>	
- Reprise après faillite ou concordat judiciaire	1.283-1.392
* Droits des travailleurs	
. Indemnité de fermeture	916
. Indemnité contractuelle	916
. Indemnité de transition	358-484-657-748-851-916
* Protection des travailleurs contre le licenciement - Directive européenne	557
- Reprise conventionnelle	
* Droits des travailleurs	
. Indemnité de fermeture	916
. Indemnité contractuelle	916
. Indemnité de transition	916
- Obligation d'information de l'employeur	916
- Restructuration d'entreprise	
* Notion	916

* Droits des travailleurs

916

FONDS DE SECURITE D'EXISTENCE

- Commerce du charbon d'Anvers	250
- Modification de la loi	581-945
- Publication des comptes	595
- Recueil du matériel statistique	595
- Accès au Registre national	953
- Projets de loi et d'arrêté royal	1.195-1.239
- Problématique de la garantie des engagements financiers	1.262

FORMATION PROFESSIONNELLE**Formation professionnelle des jeunes**

- Formation professionnelle et technique
- Apprentissage industriel - Profession salariée

73-81

54-193-556-769-791-811-
825-841-862-938**Formation professionnelle des adultes**

- Formation professionnelle accélérée
- Formation reconversion
- Centres de perfectionnement et d'emploi
- Mémoire UE relatif à l'éducation et la formation tout au long de la vie

65-R.25

R.25

R.25

1.359

GREVE ET LOCK-OUT

- Proposition de régime légal	196
- Grève et vacances annuelles	292

HANDICAPES

Généralités

- | | |
|---|-----------|
| - Promotion et harmonisation de la politique en faveur des handicapés | 574-1.267 |
| - Institution d'une commission paritaire | 773-917 |

Reclassement social des handicapés

- | | |
|--|-----------------|
| - Réadaptation fonctionnelle | |
| - Réadaptation professionnelle | 47 |
| * Promotion | 193 |
| * Formation, éducation professionnelle | |
| . Contrat d'apprentissage ou de réadaptation professionnelle | |
| Assujettissement à la sécurité sociale | 887 |
| - Placement | |
| * Occupation obligatoire | 91 |
| * Occupation dans les ateliers protégés | 496-651-702-735 |
| * Rémunération | 502-1.247 |
| * Allocations de chômage | 153 |

INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

- Formule de conversion de l'actuel au nouvel indice et vice-versa	50-278-380-989-524-771-1.220
- Simplification et uniformisation des régimes de liaison de l'index dans les branches de la sécurité sociale	120-368-1.087
- Adaptation des barèmes fiscaux à l'évolution de l'index	77
- Adaptation des indemnités d'accidents du travail	123
- Modération salariale due au saut d'une indexation (A.R. n° 278) - Travailleurs intérimaires	785-803-846

INSPECTION DES LOIS SOCIALES**Généralités**

- Regroupement des services d'inspection - Service d'inspection générale

545

Structure et missions de l'inspection du travail

- En général
- En particulier
 - * Tenue des documents sociaux
- Evaluation

645

546

R.9-R.10

INTERRUPTION DE LA CARRIERE PROFESSIONNELLE

Politique d'encouragement

1.150

Formules d'interruption de carrière

- Congé parental 489-591-770-1.181-R.6-1.311
- Congé pour raisons familiales 262-479-591-R.6-1.353
- Congé d'accueil en cas d'adoption 489-599-R.6-1.353
- Congé pour exercice d'un mandat politique 489-525-R.6
- Congé-éducation 770
- Congé pour soins palliatifs 1.060
- Crédit-temps 1.339-1.345-1.371

Droit

1.059-1.060

Statut social des bénéficiaires

394-505-652-805-859-1.059-R.6-1.339

Remplacement du travailleur

770-859-1.059-1.311-1.339

Licenciement du travailleur

944

INVENTIONS DES TRAVAILLEURS

Propositions de loi DE CLERCQ et HATRY & HERMAN-MICHIELENS

745

JOURS FERIES

Loi 25 février 1947

- Interdiction occupation jours fériés	
* Conditions d'assiduité	100-279
* Détermination des jours fériés	279
* Jours de remplacement	1-61-69-100-126-280
* Repos compensatoire	100-110
- Rémunération des jours fériés	
* Conditions d'assiduité	
. Suspension du contrat de travail	94-100-216-255-310
. Rupture du contrat de travail	94
* Fixation de la rémunération	
. Travailleurs à domicile	64
. Rémunération variable	78

Loi 4 janvier 1974

- Généralités	
* Préparation de la loi	279-384-398
* Préparation de l'arrêté d'exécution	431
- Interdiction occupation jours fériés	
* Détermination des jours fériés	
. Travail à temps partiel	809
* Nature de l'interdiction - Exception	
. Ramassage d'immondices	491
* Occupation autorisée les jours fériés	
. Travailleurs domestiques	431
. Nouveaux régimes de travail	838-840
* Repos compensatoire	
. Nouveaux régimes de travail	840

- Rémunération des jours fériés	
* Suspension du contrat de travail	
. Chômage	553-748-753-908
* Fin du contrat de travail	
. Exceptions ou exclusion	1.109-1.268
. Lock-out	461
* Fixation de la rémunération	
. Nouveaux régimes de travail	840

JURIDICTIONS DU TRAVAIL

Préparation des tribunaux et cours du travail

- | | |
|--|-----|
| - Avis relatif à diverses propositions de loi concernant l'institution des tribunaux et cours du travail | 58 |
| - Arbitrage des litiges en matière d'accidents du travail | 113 |
| - Proposition d'ajournement des élections pour les conseils de prud'hommes | 127 |
| - Ressort des conseils de prud'hommes, compte tenu de l'institution future des juridictions du travail | 257 |

Tribunaux et cours du travail (loi du 10.10.1967)

Modalités d'application de la loi du 10.10.1967

284

- Répartition en sections
- Spécialisation ou polyvalence des conseillers et juges sociaux
- Tour de rôle des conseillers et juges sociaux
- Jetons de présence pour les conseillers et juges sociaux
- Heures de séances et heures d'ouverture des greffes

Propositions de modification de la loi du 10.10.1967

- | | |
|--|-----------------|
| - Article 1410 - saisie et cession des pensions et allocations sociales en faveur des CPAS et récupération des avances consenties sur les pensions, rentes, allocations ou indemnités - droit limité de récupération des avances consenties sur des allocations sociales | 205-314-476-562 |
|--|-----------------|

Accomplissement de la mission de conseiller ou de juge social

- | | |
|---|-----|
| - Droit d'absence du travail | 334 |
| - Assimilation des jours d'absence avec des jours de travail effectif | 335 |

Sanctions administratives en droit social

351

LOI SUR LE TRAVAIL

Généralités

- Législation	
* Projet de loi	326
- Notion temps de travail, temps de repos - travail intermittent	
* Coordination	1.236
* Industrie, commerce du pétrole	169
* Transport	244-737
- Directive CEE	
* Aménagement du temps de travail	1.184-1.363

Repos du dimanche

- Champ d'application	
* Pharmaciens gérants	578
- Activités autorisées le dimanche	
* Opérations de change	4
* Salons de coiffure du littoral	10-60
* Blanchisseries de Bruges, des stations balnéaires et de Spa	49
* Magasins de dentelles à Bruxelles	72
* Vente au détail de carburants et d'huiles pour véhicules automobiles	83
* Travaux de dépannage de véhicules automobiles	119
* Industrie cinématographique assurant le journal d'actualités	134
* Fabrication d'acide citrique	145
* Studios cinématographiques - films pour le cinéma et la télévision	152
* Sucreries et raffineries de sucre	170
* Travailleurs domestiques	207
* Bureaux de location de films	213
* Foires internationales et expositions	224
* Laboratoires photos au littoral	230
* Cokeries indépendantes et produits synthétiques	235-235bis-264

* Stations balnéaires, climatiques et centres touristiques	239-899
* Régie des télégraphes et des téléphones	252
* Etablissements dispensant des soins de santé, de prophylaxie et d'hygiène	267
* Services d'autobus	273
* Foires et expositions	650
* Stations de pompage et d'épuration des eaux	718
* Secteur de la distribution	874
* Secteur du meuble	924
* Vente au détail de meubles et articles de jardin	1.167-1.170-1.177
* Banque nationale	1.253
<u>Durée du travail</u>	
- Champ d'application - Exclusion	
* Pharmaciens - Gérants	578
* Médecins, médecins vétérinaires, dentistes ou étudiants se préparant à l'exercice des fonctions	821
* Marine marchande	229
* Transport rémunéré de marchandises	240
- Fonctions de direction et postes de confiance	
* Principe	136-206-276-750-1.088-1.184
* Cas spécifiques	
. Postes	41-249-704
. SNCB	46
. RTT	253
. SNE	346
- Durée normale du travail	
* Semaine de 48 h - Salle de cinéma	160
* Semaine de 45 h	106-133-161
* Semaine de 38 h	1.345
* Réduction de la durée du travail	764-1.345

* Semaine de 40 h	1.122
* Horaire variable (proposition HANQUET)	R.5
* Annualisation	1.150
- Dépassements de la durée normale du travail	193
* Travaux préparatoires et complémentaires - Construction	130
* Autorisations de dépassement	
. Boulangeries	8-96
. Fabrication et réparation d'automobile	48
. Grands magasins	57-76-87-107-129-146-159-174-190-204
. Industrie côtière du poisson	62
. Commerce alimentaire	63
. Blanchisseries et lavoirs ainsi que leurs dépôts et shops	66-101-122-157-184
. Commerce extérieur et bureaux maritimes	71-155-189
. Fabriques de pâtes alimentaires	80
. Hôtels, restaurants et débits de boisson	89-260-1.042
. Stations balnéaires et climatiques	89
. Vêtements et objets d'ameublement, teinture et nettoyage chimique ou repassage et leurs dépôts	5-79-102-128-158-199
. Salles de spectacles cinématographiques	160
. Industrie de la construction	166-195
. Entreprises agricoles	211
. Nettoyage d'immeubles	212-237
. Affichage et publicité	217
. Pilotage et amarrage de bateaux de mer	218-339
. Palais des Beaux-Arts de Bruxelles et de Charleroi	219-225
. Garde et surveillance sur les lieux de travail et autres	222-238
. Cokeries indépendantes et produits synthétiques	235-235bis
. Campagne sucrière	236
. Entreprises d'affichage et de publicité	248
. Tramways, trolleybus et autobus urbains	251

. Régie des Télégraphes et des Téléphones	253
. Etablissements dispensant des soins de santé, de prophylaxie ou d'hygiène	266-456-822
. Postes	268
. Laboratoires de développement de films photographiques	275
. Service d'autobus	258
. Chemins de fer vicinaux	288
. Etablissements publics de soins de santé	289
. Service des paquebots de l'Administration de la Marine et de la Navigation intérieure	353
. Ouvriers SHAPE	396
. Travail dans les jardins zoologiques	523
. Foires et expositions	650
. Entreprises de spectacle	792
. Ouvriers NV KRANEN MIECHIELENS	961
. Grottes de Han-sur-Lesse et de Rochefort	1.186
. SA Chemins de fer vicinaux	1.186
. Sœurs de la Providence et de l'Immaculée Conception - Province du Sud	1.201
. Centre européen pour Enfants disparus et sexuellement exploités	1.229
- Travail supplémentaire	533-731-752
* Nouveaux régimes de travail	
. Expérience HANSENNE	
Loi de consolidation	808
. Loi 17 mars 1987	838-840-1.088
* Travail en équipes successives	
. Proposition loi Egelmeers	746-942
. Mesures d'encadrement	943
* Travail à temps partiel	
. Limite minimale	947
. Principe	947

<ul style="list-style-type: none"> . Dérogations 	963-964-965-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-14 à 24-1.088-1.109-87
<ul style="list-style-type: none"> . Marges de variabilité 	946
- Travail de nuit	
<ul style="list-style-type: none"> * Interdiction du travail de nuit 	897-932-1.022-1.030
<ul style="list-style-type: none"> . Transporteurs de fonds 	909-1.204
<ul style="list-style-type: none"> * Limitation du travail de nuit 	
<ul style="list-style-type: none"> . Risques particuliers ou tensions physiques ou mentales importantes 	1.184
<ul style="list-style-type: none"> * Activités autorisées 	
<ul style="list-style-type: none"> . Femmes 	89-135-276
<ul style="list-style-type: none"> . Jeunes 	391
<ul style="list-style-type: none"> * Intervalle de repos 	
<ul style="list-style-type: none"> . Femmes 	693
<ul style="list-style-type: none"> . HORECA 	1.042
<ul style="list-style-type: none"> * Mesures d'encadrement 	943
<ul style="list-style-type: none"> . Consultation des travailleurs 	1.189
<u>Travail des femmes</u>	
- Interdiction d'effectuer un travail déterminé	
<ul style="list-style-type: none"> * Travaux de battage (- 21 ans) 	147
- Autorisation d'effectuer un travail déterminé	
<ul style="list-style-type: none"> * Travaux de peinture 	781
<ul style="list-style-type: none"> * Transport de charges 	781
- Travail de nuit	692-897-932-1.022-1.030-1.118
<ul style="list-style-type: none"> * Interdiction du travail de nuit 	262
<ul style="list-style-type: none"> * Autorisation d'effectuer un travail la nuit 	
<ul style="list-style-type: none"> . AR n° 40 du 24.10.67 (secteurs privé et public) 	295
<ul style="list-style-type: none"> * Occupation de garde (secteur public) 	311
<ul style="list-style-type: none"> * Hôtel, restaurant, débits de boisson 	89-260

* Intervalle de repos	
. Industrie alimentaire	39
. Activité de transport	693
* Protection de la maternité	202-231-282-295-727-756- 1.092-1.292
<u>Travail des jeunes</u>	
- Généralités	997-1.171
- Notion de jeunes travailleurs - Age	369
* Interdiction d'effectuer un travail déterminé	286
* Travaux souterrains	67-86-92-381-391
. Travaux de battage	147
- Autorisation d'effectuer un travail déterminé	
* Formation professionnelle	68-81-354
- Interdiction du travail de nuit	
* Textile et bonneterie	391
* Exploitation de manèges	848
* Stage d'étudiants	1.347
- Temps de travail	
* Durée maximale et fréquence	1.051
* Interdiction d'occupation les dimanches et jours fériés	381
. Etablissements de santé	414
. Exploitation de manège	848
* Intervalles de repos	1.051
. Industrie alimentaire	39
<u>Divers</u>	
- Statistiques salaires et heures de travail	760-798

MALADIES PROFESSIONNELLES

Généralités

- Législation
 - * Préparation de la loi du 24 décembre 1963 29-59-175

Notion

- Vaccin antitétanique 185

Champ d'application

- Bénéficiaires
 - * Artisans 40
 - * Handicapés en formation 887-895

Indemnisation des dommages

- Cumul d'indemnités
 - * Indemnités Maladies Professionnelles/Pension 270

Déclaration et prévention des maladies professionnelles

- RGPT - Vaccination 185

Litiges

- Maladies professionnelles/AMI 150

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- Automation - résolution OIT de 1956 - 39e session	75
- Besoins en données quantitatives et qualitatives et études concernant les conséquences socio-économiques générales de la technologie de l'information	789
- Société de l'information	1.315

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Préparation de la session annuelle de l'Organisation internationale du travail

- Portefeuille de questions en vue de l'établissement de l'ordre du jour 1.207

Période précédant la mise en œuvre du régime en matière de collaboration tripartite

- Services sociaux pour travailleurs salariés - 38e session - juin 1955 25
- Collaboration entre les pouvoirs publics et les organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau de l'industrie et au niveau national - 43e session - juin 1959 95

Conventions sur les consultations tripartites destinées à promouvoir la mise en œuvre des normes internationales du travail

- Rapports d'application 552
R.20-R.23-R.26-R.27-R.29-R.32-R.34-R.38-R.40-R.43-R.44-R.49-R.53-R.54

Promotion de la mise en œuvre des normes internationales du travail

1.291

Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale

R.24-R.30-R.34-R.37-R.46-R.57

Période consécutive à la mise en œuvre du régime en matière de collaboration tripartite

- Protection de la maternité R.12-1.237-1.377
- Promotion de la négociation collective 653-666
- Conservation des droits des migrants en matière de sécurité sociale 659-710
- Cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur 660-709
- Egalité de traitement - travailleurs ayant des responsabilités familiales 667
- Sécurité, hygiène et milieu de travail 668-844
- Réadaptation professionnelle des handicapés 702-735
- Politique de l'emploi 734-765
- Statistiques des salaires et des heures de travail 760-798
- Promotion de l'emploi et sécurité sociale 845
- Services de médecine du travail 761-797

- Utilisation de l'amiante	794-829
- Sécurité et santé dans la construction	875
- Emploi et sécurité sociale	876
- Travail de nuit	897-932
- Utilisation des substances chimiques	898-931
- Conditions de travail - Hôtels, restaurants, ...	929-969
- Protection des créances des travailleurs	962-1.019
- Prévention des catastrophes industrielles	1.015-1.043
- Travail à temps partiel	1.037-1.071
- Travail à domicile	1.105-1.138
- Extension de la convention n° 81 sur l'inspection du travail aux activités des services non commerciaux	1.106
- Sécurité et santé dans les mines	1.072-1.107
- Travail en sous-traitance	1.148-1.206
- Conditions pour stimuler la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises	1.149-1.205
- Révision de la convention n° 96 sur les bureaux de placement payants	1.157
- Travail des enfants	1.188-1.255-1.308
- Protection de la maternité au travail	1.237
- Sécurité et santé dans l'agriculture	1.282-1.329
- Enregistrement et déclaration des accidents du travail/ maladies professionnelles et liste	1.370
- Promotion des coopératives	1.381
<u>Mise en œuvre des normes internationales du travail</u>	
- Conventions n°s 95 et 99 concernant la protection de la rémunération des travailleurs et des salaires minimums dans l'agriculture	137
- Convention n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre hommes et femmes	55-75-82-104-131
- Résolution concernant l'automatisation	75
- Convention n° 153 et Recommandation n° 161 concernant la durée du travail et les périodes de repos dans les transports routiers	737
- Evaluation du programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail	742

- Recommandation n° 167 concernant l'établissement d'un système international de conservation des droits en matière de sécurité sociale	795
- Convention n° 159 et Recommandation n° 168 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des handicapés	795
- Convention n° 160 et Recommandation n° 170 concernant les statistiques du travail	847
- Convention n° 161 et Recommandation n° 171 concernant les services de santé	847
- Convention n° 162 et Recommandation n° 172 concernant la sécurité dans l'utilisation de l'amiante	860
- Convention n° 165 concernant la sécurité sociale des gens de mer	923
- Convention n° 167 et Recommandation n° 175 concernant la sécurité et la santé dans la construction	940
- Convention n° 168 et Recommandation n° 176 concernant la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage	950
- Convention n° 169 concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants	1.023
- Convention n° 170 et Recommandation n° 177 concernant l'utilisation des substances chimiques sur les lieux de travail	1.029
- Convention n° 171 et Recommandation n° 178 concernant le travail de nuit et Protocole relatif à la convention sur le travail de nuit	1.030
- Convention n° 172 et Recommandation n° 179 concernant les conditions de travail dans les hôtels, restaurants et établissements similaires	1.042
- Convention n° 173 et Recommandation n° 180 concernant la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur	1.084
- Convention n° 174 et Recommandation n° 181 concernant la prévention des accidents industriels majeurs	1.090
- Convention n° 175 et Recommandation n° 182 concernant le travail à temps partiel	1.144
- Convention n° 177 et Recommandation n° 184 concernant le travail à domicile	1.182
- Convention n° 182 et Recommandation n° 190 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants	1.308
- Convention n° 183 et Recommandation n° 191 sur la protection de la maternité	1.387
<u>Dénonciation</u>	
- Convention n° 89 sur le travail de nuit des femmes	1.022

- Convention n° 21 sur l'inspection des émigrants	1.209
- Convention n° 50 sur le recrutement des travailleurs indigènes	1.209
- Convention n° 64 sur les contrats de travail (travailleurs indigènes)	1.209
- Convention n° 82 sur la politique sociale (territoires non métropolitains)	1.209
- Convention n° 84 sur le droit d'association (territoires non métropolitains)	1.209
- Convention n° 85 sur l'inspection du travail (territoires non métropolitains)	1.209
- Convention n° 31 sur la durée du travail (mines et charbon)	1.286
- Convention n° 46 (révisée) sur la durée du travail (mines de charbon)	1.286
- Convention n° 51 de réduction de la durée de travail (travaux publics)	1.286
- Convention n° 61 de réduction de la durée de travail (textile)	1.286
- Convention n° 66 sur les travailleurs migrants	1.286
<u>Révision</u>	
- Propositions de révision	1.208
* Convention n° 13 sur la céruse	1.208
* Convention n° 27 sur l'indication du poids sur les colis transportés par bateau	1.208
* Convention n° 127 sur le poids maximum	1.208
* Convention n° 136 sur le benzène	1.208
* Convention n° 94 sur les clauses de travail (contrats publics)	1.208
* Convention n° 95 sur la protection du salaire	1.208
* Convention n° 119 sur la protection des machines	1.208
* Convention n° 132 sur les congés payés	1.208
* Convention n° 140 sur le congé-éducation	1.208
* Convention n° 152 sur la sécurité et l'hygiène dans les manutentions	1.208
* Convention n° 153 sur la durée du travail et les périodes de repos (transports routiers)	1.208
* Convention n° 103 sur la protection de la maternité	1.292
* Recommandation n° 127 sur la promotion des coopératives	1.314
* Retrait de recommandations	1.373-1.445
* Convention sur la protection de la maternité - Pauses d'allaitement	1.377

<u>Composition des commissions paritaires</u>	717-951
<u>Projet de recueil de directives pratiques sur la protection des données personnelles des travailleurs</u>	1.160
<u>Sommet international</u>	
- Développement durable	1.409

PENSIONS LEGALES

Généralités

- Législation	
* Harmonisation	256
- Directive CEE	
* Egalité de traitement	
. Proposition de directive en matière de régimes légaux et professionnels de la sécurité sociale	881

Compte individuel

294

Conditions d'octroi

- Age	
* Age normal	
. Relèvement âge normal	858-872
. Instauration d'une flexibilité	R.7-858-872-1.069-1.173
* Catégories spécifiques	
. Professions rudes et insalubres	521
. Invalides et chômeurs difficiles à placer	203
. Statut de reconnaissance nationale	203
. Travailleurs âgés licenciés	274
- Suspension de l'activité professionnelle	1.005
- Cessation de l'activité professionnelle	
* Disposition générale	
. Contrat de travail - Délai de préavis	201-872
* Cumul pension/Activité professionnelle	117-186-193-233-234-247-304-321-359-419-482-948-957-1.089-1.128-1.142-1.196-1.222-1.288-1.304-1.323-1.352-1.435
* Renonciation à toute prestation de sécurité sociale	270

Stage

872

<u>Calcul du montant de la pension de retraite</u>	
- Carrière professionnelle	
* Journées assimilées	872-935
* Pension différée	117-203
- Rémunération	
* Plafond rémunération des employés	468-490
* Modalités particulières	
. Artistes de spectacle	890
<u>Adaptation des pensions en cours au coût de la vie et du bien-être</u>	
- Coefficient de bien-être	393-421-452-490-589-872-1.069
- Processus de rattrapage	594

PENSIONS COMPLEMENTAIRES**Procédure**

- Conditions d'octroi

1.096

Plans de pension complémentaires sociaux

- Fixer les prestations
- Projets d'arrêté royal

1.372

1.384-1.418

PLANS ET BUDGETS ECONOMIQUES

PLANS

- Programme quinquennal d'expansion économique 1961-1965	148
- Grandes orientations - Plan 1971-1975	336
- Lignes de force plan 1971-1975	362
- Rapport sur l'exécution des lignes de force du Plan 1971-1975 pour les années 1971-1973	448
- Options du Plan 1976-1980	449
- Lignes de force du Plan national 1981-1985	665
- Perspectives détaillées en matière de sécurité sociale - Projection du Plan	
* 1982	R.13-R.15
* 1983	R.17
* 1984	R.19

BUDGETS

- Projet de budget économique 1971	360
- Projet de budget économique 1972	383
- Projet de budget économique 1973	408
- Projet de budget économique 1975	483

Prévisions économiques - Salaires - Emploi

- 2e semestre 1964 et année 1965	198
- 2e semestre 1965 et année 1966	215

Balances régionales de l'emploi

375

Méthodologie et signification de la planification comme instrument de la politique économique et sociale

654

POLITIQUE DE L'EMPLOI

POLITIQUE DE L'EMPLOI	
<u>Mesures de promotion de l'emploi</u>	R.25
- Mise au chômage de travailleurs pour raison d'inventaire	6
- Formation professionnelle accélérée des travailleurs	
* Institution	65
* Extension	193
* Assujettissement à la sécurité sociale	447
* Jeunes travailleurs	305
- Combattre les tendances inflationnistes	193
* Durée du travail	193
* Régime de cumul pour prépensionnés	193
* Travail à temps partiel des femmes	193
* Activité lucrative des handicapés	193
* Service militaire	193-305
* Travailleurs étrangers	193
* Travaux d'hiver dans la construction	193
* Apprentissage	193
- Information du conseil d'entreprise	580-1.112
- Promotion de l'emploi des jeunes	305
* Connaissance linguistique	305
* Centres d'orientation	305
* Information	305
* Mobilité géographique	305
* Adaptation de l'enseignement	305
* Régime de stage	486-494-793-1.065-1.135- 1.153-1.200-1.379
* Convention de premier emploi	1.305
* Congé de créativité	708
* Promotion de l'emploi dans les PME	512-520-596-663-1.176- 1.179

* Association des travailleurs à la politique de l'emploi dans l'entreprise	515
* Diminution des charges des employeurs en matière de sécurité sociale	539-1.078-1.091-1.176-1.179-1.417
* Primes à l'emploi PME	590
* Mesures d'assainissement	793
* Groupes à risques	982-994-1.103-1.258-1.345
* Accueil des enfants	1.054-1.066-1.103
* Chèques-services et services de proximité/ALE	1.114-1.318-1.420
* Intérim d'insertion	1.309
* Société de l'information	1.315
* Promotion de l'emploi des travailleurs âgés	1.294-1.345-R.15-1.410
* Pauvreté	1.375
<u>Mesures de sauvegarde de l'emploi</u>	
- Entreprises en difficulté ou en restructuration	1.178
<u>Problèmes spécifiques</u>	
- Rôle de l'ONEM en matière d'information et de reclassement des travailleurs en cas de fermeture	274
- Entreprises en difficulté (clignotants)	504
- Balances régionales de l'emploi	375
<u>Evaluation</u>	
- Plan global	1.132
- Bilan social	1.158-1.316
- Coût salarial	R.55
<u>Dimension internationale de l'emploi</u>	
- CE - Libre circulation des travailleurs : compensation européenne	97
- OIT - Politique de l'emploi - 69e session de juin 1983	734-765
- Droit composé - Evolution de l'emploi et du coût salarial (Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas)	R.48-R.52
- PAN	1.344

<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des flux d'argent et d'informations <p><u>Cumul avec d'autres avantages</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Indemnité complémentaire/Prestations de maladie - Indemnité complémentaire/Indemnité spéciale - Indemnité complémentaire/Pension de guerre, militaire ou coloniale - Indemnité complémentaire/Indemnité de fermeture <p><u>Remplacement du travailleur licencié</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Age du remplaçant - Modalités du remplacement - Dispense de remplacement <p><u>Prescription - Délai</u></p> <p><u>Passage prépension mi-temps - Temps plein</u></p> <p><u>Fonds de fermeture - Mission</u></p> <p><u>Maintien d'indemnité lors de la reprise du travail</u></p>	<p>1.368</p> <p>474-510</p> <p>510</p> <p>514-674</p> <p>674-916</p> <p>674</p> <p>859-1.058</p> <p>674-1.137</p> <p>510</p> <p>1.058-1.137-1.150</p> <p>474-800-912-916-1.227</p> <p>1.391</p>
Prépension légale	
<p><u>Généralités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Législation <ul style="list-style-type: none"> * Projet de réforme <p><u>Champ d'application</u></p> <p><u>Conditions d'octroi</u></p> <p><u>Montant de l'indemnité complémentaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération nette de référence - Notion de rémunération nette de référence 	<p>674-R.8</p> <p>674</p> <p>674</p> <p>674</p>

- Plafond de la rémunération nette de référence	674
- Notion de mois de référence	674
- Adaptation à l'évolution de l'indice	674
<u>Cumul avec d'autres avantages</u>	
- Indemnité complémentaire/Pension militaire ou coloniale	674
- Indemnité complémentaire/Indemnité de fermeture	674
<u>Remplacement du travailleur</u>	
- Age du remplaçant	674
- Dispense de remplacement	674
<u>Centralisation des flux d'argent et informations</u>	1.368-1.414

PRESTATIONS FAMILIALES

Généralités

- Législation
 - * Harmonisation 882
 - . Loi 31 mars 1987 sur la filiation
- Directive CEE
 - * Egalité de traitement 881
 - . Proposition de directive en matière de régimes légaux et professionnels de sécurité sociale

Assujettissement

- Organismes d'intérêt public 613-806
- Régie du transport maritime, des bâtiments, des Postes 429

Conditions d'octroi

- Généralités
- Cas particuliers
 - * Nouveaux régimes de travail 865
 - * Artiste de spectacle 890

Prestations

- Journées assimilées 935

Cotisations

- Suppression du système des entreprises publiques autonomes 468-1.250
- 1.350

PRESTATIONS SOCIALES

Sauvegarde des droits

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| - Grossesse et accouchement | 231 |
| - Travailleur à temps partiel | 180-193-655-672-677-R.22 |
| - Travailleur migrant - OIT | 659-710 |

Notions

- | | |
|----------------------------------|-----|
| - Journées assimilées | |
| * Harmonisation | 527 |
| * Cas spécifiques | |
| . Juges sociaux | 335 |
| . Raisons familiales impérieuses | 505 |
| - Situation de famille | |
| * Harmonisation | 554 |
| - Personnes à charge | |
| * Cas spécifiques | |
| . Etudiants | 696 |

Cumul

270

Adaptation

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| - Evolution de l'indice des prix | 120-368 |
| - Evolution du bien-être | 490-534-563-610-640-673-736-995 |

Saisie et cession

205-314-476-562

Prescription

407-1.249

PRESTATIONS D'INTERET PUBLIC EN TEMPS DE PAIX

<u>Préparation de la loi du 10 juin 1963 modifiant la loi du 19 août 1948 relative aux prestations d'intérêt public en temps de paix</u>	167-173
<u>Fixation des mesures à prendre dans certains secteurs en ce qui concerne les prestations à assurer</u>	
- Services de dispensation des soins médicaux	194
- Secteur bancaire	370
- Destruction de déchets	397
- Secteur pétrolier	399-597-633
- Approvisionnement du Grand-Duché de Luxembourg en produits pétroliers	446
- Contrôle des ascenseurs et des prescriptions de sécurité dans les mines	469
- Gendarmerie - secteur pétrolier	565-602
- RTBF - secteur pétrolier	641
- Entreprises utilisant l'énergie nucléaire	688-705

REGLEMENT DU TRAVAIL

- Règlement du travail et conseils d'entreprise	165
- Exclusion du champ d'application de la loi (loi du 8.4.1965)	
* Personnel navigant de la marine marchande	228
* Personnel de l'industrie portuaire	243
* Personnel du Commerce du combustible	1.130
- Mode de paiement de la rémunération	744
- Règlement du travail et contrat de travail	232
- Règlement du travail et nouveaux régimes de travail	838
- Règlement du travail et harcèlement sexuel/moral	1.012-1.366
- Règlement du travail et information sur les conditions de travail	1.121

RELATIONS PROFESSIONNELLES

Généralités

- | | |
|--|------------|
| - Organisation des relations professionnelles | |
| * Avant-projet de loi (partiellement loi 5.12.68) | 196 |
| * Extension du champ d'application loi 5.12.68 | |
| . Personnel institutions publiques de crédit | 762 |
| . Ateliers protégés | 773 |
| - Représentation des travailleurs dans la Société européenne | 531 |
| - Promotion de la concertation collective (OIT) | 95-653-666 |
| - Evolution et évaluation du système de relations professionnelles | R.18 |
| - Actionnariat des travailleurs | 1.006 |
| - Maison de la concertation sociale | 1.428 |

Associations professionnelles

Généralités

- | | |
|---|-------|
| - Unification des règles relatives à la représentativité des organisations syndicales et patronales dans les institutions publiques du secteur social | 171 |
| - Gestion paritaire dans les organismes d'assurances sociales | |
| * Avant-projet de loi relatif à la gestion paritaire | 51 |
| . Secteur accident du travail | 28 |
| . Secteur maladies professionnelles | 29-59 |
| . Secteur handicapés | 47 |

Représentativité

- | | |
|------------------------------|-------|
| - Organisations syndicales | 37-70 |
| - Organisations d'employeurs | 669 |

Voir annexe

Création d'un Conseil économique et social

724
R.14-R.16

<u>Conseil national du Travail</u>	
- Principes	
* Consultation	1.172
* Négociation collective	1.159
<u>Commissions paritaires et conventions collectives de travail</u>	
<u>Généralités</u>	
- Préparation loi 5.12.68	196
<u>Création, dénomination, compétence et composition de commissions paritaires</u>	
- Création	1.020
- Ressort de compétence	
* général	55-82-104-106-118-131-167-274-1.269
* spécifique	24-38-84-88-105-109-200-227-297-300-303-306-307-309-315-454-508-564-635-646-647-661-699-728-773-774-810-868-873-917-1.074
	592-1.269
- Détermination CP compétente	
- Mandat	642
* Répartition (constructions métalliques, mécaniques et électriques et fabrications métalliques)	12
* Prolongation	
- Décisions	116
* Effet rétroactif	
<u>Conseils d'entreprise et Comité de sécurité et d'hygiène</u>	
	999-1.141
<u>Comité d'entreprise européen</u>	
<u>Conseil d'entreprise</u>	
- Statut Loi 20.09.48	
* Champ d'application	1.083

* Extension (nombre de travailleurs occupés)	32-93-569
* Modification L.48	196
* Propositions de réforme	R.18
- Fonctionnement	
* Règlement d'ordre intérieur	42-44-45-53-1.083-1.284
* Membres suppléants	17
* Ordre du jour et PV	17
- Compétences	
* Information	
. En cas de fermeture d'entreprise	274
. En matière d'emploi	580-1.010-1.112-1.124-1.301
. En matière économique et financière	1.116
* Information et consultation	
. Entreprises transnationales	703
. Instruments internationaux	703-723
<u>Comité de sécurité et d'hygiène</u>	
- Statut Loi 10.06.52	
* Champ d'application	
. Entreprises spécifiques	20-26-366
. Modification Loi 10.06.52	196
- Compétences	
* Désignation du délégué travailleur	R.1
* Désignation du médecin	
. Assurance accidents du travail	113
. Remplacement	1.033
* Proposition d'examens médicaux	187
* Facilités en matière de formation	363

<u>Conseils d'entreprise et Comité de sécurité et d'hygiène</u>	
<u>Généralités</u>	
- Proposition d'unification des réglementations	127-165-168
<u>Délégation syndicale</u>	
- Personnel de cadre	910
<u>Experts</u>	
	1.002
<u>Champ d'application</u>	
- Disposition commune - Notion d'entreprise	453-568
<u>Elections sociales</u>	
- Généralités	
* Statut	127-165-196-1.100-1.235
* UTE procédure de concertation	519
- Représentation des travailleurs et employeurs	37-70-171-453
* Personnel de direction	453-732-738
* Personnel de cadre	839-1.100
* Jeunes travailleurs	1.083-1.100
- Continuité et représentativité en cas de transfert et scission d'entreprise	575-576-577
- Période des élections	2-14-90-127-242-357-471- 600-733-843-954-1.099- 1.100-1.226-1.270-1.437
- Opérations électorales	17-36-90-98-242-357-453- 568-732-839-960-1.056- 1.083-1.100-1.108-1.436
* Vote électronique	1.129-1.254
- Contentieux	453-568
- Annulation judiciaire des élections - Nouvelles élections	519-1.083
<u>Délégation syndicale</u>	
- Généralités	R.33
* Statut	196

- Compétences	
* c.c.t. entreprise	682
* médecin du travail - remplacement	1.033
* médecin du travail et chef de sécurité - candidature	1.033
<u>Participation directe</u>	
- La loi sur le bien-être	1.358
<u>Protection des délégués du personnel et candidats élus</u>	168-196-453-568-732-793-903-1.053
- Licenciement pour motif grave	691
<u>Convention collective de travail</u>	
- Généralités	
* Statut	196
* Accord d'entreprise	165-682-744
- Procédure	
* Nouveaux régimes de travail	838-840
- Contenu	
* Nouveaux régimes de travail	838-840
- Forme et durée	
* Signature	722
* Entrée en vigueur	695
. Rétroactivité	116

REMUNERATION

<u>Notion de rémunération</u>	
- Sursalaire et rémunération afférente aux heures supplémentaires	731
<u>Protection de la rémunération</u>	
- Généralités	
* OIT - Conventions n° 95 et 99 concernant la protection de la rémunération des travailleurs	137
- Paiement de la rémunération	
* Capacité	320-325
* Mode de paiement	744-1.042
* Décompte	223
* Garantie de paiement	221-962
* Intérêt de plein droit - anatocisme	894
- Saisie et cession	205-476-562-716-744-763- 818-850-920-921-1.017- 812-1.053
- Privilège	
<u>Niveau de la rémunération</u>	
- Garantie d'un revenu minimum mensuel moyen	
* Cas spécifiques	
. Concierges d'immeuble à appartement	542
* Montant	
. Révision	R.4
. Adaptation - conséquences	685-886
. Age - Majorité civile	1.180
. Augmentation du salaire net des travailleurs rémunérés au revenu minimum moyen garanti	1.260
- Egalité de rémunération entre travailleurs masculins et féminins	
* OIT - Convention n° 100 concernant l'égalité de rémunération entre hommes et femmes	55-75-82-104-131

* CCE - Directive du 10 février 1975 application du principe égalité de rémunération entre hommes et femmes	500
* c.c.t. n° 17 - Arrêt de la Cour de Justice des communautés européennes du 17.2.1993	1.211
- Niveau de rémunération des handicapés	502-1.247
- Niveau de rémunération des personnes occupées dans des entreprises d'insertion ou des sociétés à finalité sociale	1.199
- Adaptation des salaires	
* Adaptation des salaires conventionnels à l'évolution de l'indice des prix à la consommation - Formule de conversion	50-278-380
* Adaptation des barèmes fiscaux à l'évolution de l'indice des prix	77
- Intervention dans les frais	
* Intervention des employeurs dans le coût des abonnements sociaux - Plafond	478-996
* Collecte de données concernant les déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail	1.340
- Divers	
* Politique des revenus	254
* Rapport entre les salaires directs et le total des rémunérations	114
* OIT - Statistiques des salaires et des heures de travail	760-798
* c.c.t. n° 17 - Statistiques - Critères	936-981
* Actionnariat des travailleurs	1.006-1.230-1.327-1.388
* Passage à l'euro	1.210-1.303-R.13
* Modernisation des statistiques salariales, indice des salaires conventionnels	1.307

SALAIRE GARANTI	
<u>Généralités</u>	
- Principe	3-16
<u>Champ d'application</u>	
- Entreprises - 10 travailleurs - Uniformisation	143
<u>Salaire journalier garanti</u>	
- Ne parvenir qu'avec retard ou ne pas arriver au lieu de travail	489-696
<u>Salaire hebdomadaire/mensuel garanti</u>	
<u>Harmonisation</u>	1.061
<u>Maladie/Accident</u>	
- Avertissement et contrôle	
* Délai de remise du certificat médical	277
* Litige médecin traitant/médecin du travail	A.N. 8.6.1961
- Garantie de rémunération	
* Généralités	
. Loi 20 juillet 1960	108
* Maladie ou accident de droit commun	
. Champ d'application	A.N. 27.7.1961-138-143-149-162-181-338-694
. Rechute	142-151-694
. Action en remboursement	140
* Maladie professionnelle et accident du travail	143
<u>Grossesse et accouchement</u>	
- Garantie de rémunération	202
- Travail de remplacement	319

<p><u>Petit chômage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Champ d'application <ul style="list-style-type: none"> * ratione materiae * ratione personae <ul style="list-style-type: none"> . travailleurs domestiques - Cas spécifiques <ul style="list-style-type: none"> * Comparution en justice * Juges et conseillers sociaux * Membre d'un jury d'assises * Obligations militaires * Objecteurs de conscience * Elections <ul style="list-style-type: none"> . Nationales . Européennes * Evénements familiaux * Examen médical en cas d'accident du travail <p><u>Chômage temporaire</u></p>	<p>132-132bis-176</p> <p>332</p> <p>285-342-696-726</p> <p>334-720</p> <p>579</p> <p>132ter</p> <p>567</p> <p>340-720</p> <p>627-783</p> <p>331-374-457-479</p> <p>342</p> <p>1.067</p>
--	---

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Généralités

- Normes OIT
- * Sécurité, hygiène et milieu de travail 668-844-1.110
- * Services de médecine du travail 761-797-847
- * Sécurité dans l'utilisation de l'amiante 794-829-860
- * Sécurité dans l'utilisation des substances chimiques 898-931-1.029
- * Sécurité dans la construction 940
- * Sécurité des travailleurs intérimaires 1.001
- * Evaluation du programme international pour l'amélioration des conditions et du milieu de travail 742

Stress 1.152

Santé des travailleurs

- Mission du service médical
- * Examens médicaux 187
- * Dossier médical 187
- * Carnet sanitaire 187
- * Vaccination 185
- * Procédure de reclassement 1.198
- Médecin du travail
- * Statut 561
- * Protection 609-1.033
- * Remplacement 1.033
- * Participation directe 1.358

Sécurité des lieux de travail

- Délégué travailleur 580-R.1
- Matériel électrique utilisable en atmosphère explosible des mines grisouteuses 1.378

SECURITE SOCIALE

Généralités

- Simplification des régimes de sécurité sociale	R.2
* Commission royale pour la codification, l'harmonisation et la simplification de la sécurité sociale	601
. Avant-projet de code	937
Maisons de la sécurité sociale	937-983
Ombudsman	956-1.031
Devoirs des institutions	1.031-1.233-1.274
Charte de l'Assuré social	
* Informatisation - Banque de données sociales	513-854-866-867-878-888-889-896-906-911-914-925-926-959-1.026-1.027-1.038-1.039-1.046
* Statistiques	R.41-R.45-R.47-R.50
* Notion de "journées assimilées" - Harmonisation	527
* Notion de "situation de famille" - Harmonisation	554
* Simplification de l'administration sociale à tenir par les employeurs	1.161-R.56
. Carte d'identité sociale	1.163
. Période de référence	1.190-1.248-1.257-1.273
. Harmonisation de la notion de journée assimilée	1.221-1.273
. Harmonisation de la notion de salaire	1.305-1.421
. Ruling social	1.241
. Travailleur à temps plein/temps partiel	1.273
. Déclaration électronique, déclaration risque social, DIMONA	1.325-1.335-1.405-1.421
. Registre du personnel	1.341
. Harmonisation des réductions des cotisations	1.417-1.427
- Avantages sociaux complémentaires - article 45 - Loi 27 juin 1969	714-1.096

Champ d'application

- Principe	
* AR du 28 novembre 1969 - Avant-projet	309
* Durée d'occupation - 2 heures	614-655-901-927
- Adaptation de texte (Réforme de l'Etat)	958

- Modalités particulières	
* Généralités	309
* Cas spécifiques	
. Travailleurs domestiques - gens de maison	214-309-329-535
. Travailleurs à domicile indépendants	323
. Gérants d'un établissement commercial	324
. Transporteurs de personnes - Taxis	327-681-1.252-1.349
. Personnel académique et scientifique des Universités libres	350-350bis-827-1.386
. Boursiers du Collège interuniversitaire d'études doctorales dans les sciences du management	356
. Stagiaires et agents temporaires des administrations de l'Etat	376
. Etudiants occupés au travail pendant les vacances	385-893-915-949-1.003-1.351
. Chercheurs doctorants et postdoctorants	1.419
. Fonctionnaires qui travaillent dans un pays de la CE	405
. Personnel de complément de la Régie du transport maritime, de la Régie des bâtiments et de la Régie des Postes	429
. Chômeurs occupés dans un centre de formation professionnelle	447
. Agglomérations et Fédérations de communes	493-507
. Joueurs de football professionnels/Contrôleurs des stades	495-984
. Administration de l'éducation physique et des sports	543
. Travailleurs occupés à la cueillette des fruits et du houblon	551-570-626-668-700-730-759-787-823
. Travailleurs occupés dans l'horticulture	1.014-1.101-1.185-1.225
. Travailleurs occupés dans le secteur de l'agriculture	651
. Travailleurs occupés dans le secteur hôtelier	1.433
. Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	1.281-1.332
. Organismes d'intérêt public	613
. Chômeurs occupés dans des ateliers protégés	651-895
. Artistes de spectacle	712-890-1.166-1.415-1.416
. Gardiennes d'enfants à domicile	713-1.406
. Médecins qui suivent la formation de médecin spécialiste	741-856

. Enseignants	776
. Sports rémunérés	820-842-1.187-1.364
. Handicapés en formation	887-895-1.102
. SNCB	990
. CPAS	1.004
. Boursiers de l'Institut flamand pour la promotion de la recherche scientifique-technologique dans l'industrie	1.075
. Bénéficiaires d'une bourse de doctorat faisant l'objet d'une exonération fiscale	1.143
. Entreprises publiques autonomes	1.147
. Employeurs ne poursuivant aucun but lucratif	1.165
. Etudiants occupés dans le secteur socioculturel, sportif et de la jeunesse	1.193-1.350
. Travailleurs à domicile, personnel académique et personnel de la "Vlaamse Vervoermaatschappij et de la société régionale wallonne du transport"	1.194
. Jeunes en obligation scolaire à temps partiel occupés en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue par les Communautés et les Régions	1.263-1.429
. Etudiants travailleurs intérimaires	1.275
. Secteur du gardiennage	1.278-1.385
. Activité de bénévolat	1.310-1.331
. Personnel de l'enseignement universitaire	1.386
- Obligations des employeurs	
* Déclaration trimestrielle	
. Journées assimilées	
Nouveaux régimes de travail	892
* Documents sociaux	546-1.014
<u>Calcul des cotisations</u>	
- Principes	
* AR 28 novembre 1969 - Avant-projet	309

- Rémunérations	
* Généralités	
. Plafonds	318-468-675
* Notion de rémunération	1.271
* Eléments ne faisant pas partie de la rémunération	
. Indemnité en cas de fermeture d'entreprise	615
. Chèques-repas/cadeaux	966-967-1.213-1.289-1.432
. Double pécule de vacances	1.024-1.431
. Indemnité bicyclette	1.246
. Prime de camp	1.251
. Eurominikit	1.348
. Ristournes sur les produits fabriqués ou vendus par l'entreprise	1.347
. Primes - Compléments des avantages accordés par la sécurité sociale	1.438
. PC privé	1.441
* Modalités particulières applicables à certaines catégories de travailleur	
. Artistes de spectacle	890-1.416
- Cotisations	
* Taux des cotisations - Révision	R.3-R.51
* Redistribution des charges	512-520-663
. Prestations de travail - Proportionnalité	R.22
. Prestations de travail - Nouveaux régimes de travail	865
. Délais de paiement	1.245
* Prescription	968
* Adaptation des montants-planchers	980-1.016-1.044-1.082-1.212-1.256-1.296-1.330
- Diminution et exonération	
* Retenues spécifiques	
. AR 227 - Cotisation à charge des isolés et familles sans enfants	919

. Suppression du système des prestations familiales de certains organismes publics ou entreprises publiques autonomes	1.350
* Promotion de l'emploi	539-590-1.078-1.091-1.123-1.176-1.179-1.228
. MARIBEL - Evaluation	R.11
* Apprentissage industriel	791-862
* Option sur actions	1.232
* ALE	1.277
* Remplaçant d'un travailleur en congé parental	1.311
- Cumul	1.047
* Sauvegarde de l'emploi	1.178-1.426
<u>Paiement des cotisations</u>	
- Organismes accordant des avantages similaires au Fonds de fermeture	615
<u>Financement</u>	
- Généralités	
* Politique de financement	R.2-R.13-R.15-R.17-R.19-R.42
* Prévisions budgétaires - 1985	R.21
- 1986	837
- 1988	877
- 1989	904
- 1990	R.31
- 1991	992
- 1992	1.009
<u>Passage à l'euro</u>	
	1.210-1.304-1.348

STATUT DES TRAVAILLEURS FEMININS

<u>Egalité de rémunération</u>	55-75-82-104-131-262-500
<u>Egalité de traitement</u>	
- Directive CE - Loi	573-692
- Exécution de la loi	607-855-1.035
- Instrument OIT	667
- Promotion - Actions positives	855-1.035-R.39
<u>Contrat de travail</u>	
- Interdiction de clause résolutoire - Mariage	201
- Interdiction de licenciement et réintégration	202-231-262-265-325
<u>Loi sur le travail</u>	39-89-135-147-180-225- 231-260-262-276-295-311- 693-697-781-782
<u>Allocation de chômage</u>	
- Femmes en général	153
- Femme chef de ménage	153
<u>Travail à temps partiel</u>	180-193
<u>Législation protectrice</u>	
- Loi sur le travail des femmes	262-295-311
- Protection de la maternité	231-1.092
- Congé d'accouchement	
* Rémunération	1.191-1.242
* Période après accouchement	202-1.008
* Repos d'accouchement et vacances annuelles	282
* Enfant né prématurément	652
* Enfant hospitalisé	1.124
- Ecartement du travail d'une travailleuse enceinte	319

<ul style="list-style-type: none">- Interruption temporaire de la carrière professionnelle- Travail de nuit	<p>262-265-394</p> <p>897-932-1.022-1.030-1.118</p>
--	---

STATUT DES JEUNES

<p><u>Obligation scolaire</u></p>	791-841
<p><u>Apprentissage industriel</u></p> <p>- Statut social</p>	556-791-841-862-1.263
<p><u>Programme d'insertion</u></p> <p>- Statut social</p>	1.091
<p><u>Accueil dans l'entreprise</u></p>	118
<p><u>Contrat de travail</u></p> <p>- Contrat de travail d'étudiant</p> <p>- Contrat de travail d'ouvrier/employé</p> <p>* Capacité</p>	784-841-933-1.007-1.011-1.057-1.095 325-656-696-779
<p><u>Loi sur le travail</u></p>	39-67-68-81-86-92-147-286-354-369-381-391-414-848-1.374
<p><u>Emploi</u></p>	305
<p><u>Stage</u></p>	1.065-1.135-1.153-1.200-1.379

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Généralités

- Avant-projet de loi sur le travail à temps partiel 671
- Avant-projet d'arrêté royal sur le travail à temps partiel 672
- C.c.t. - Prépension mi-temps 1.058
- Exécution de l'accord interprofessionnel du 8 décembre 1998 1.317

Egalité de traitement

1.302

Droit du travail et sécurité sociale

- Général 180-193-655-677-R.22-1.037
- Spécifique
 - * Convention collective de travail n° 35 1.040
 - * Législation sur la durée du travail 946-947-1.088
 - * Législation sur le contrat de travail - Occupation 1 jour sur 4 semaines 612
 - * Législation sur les vacances annuelles 612-678
 - * Législation sur les jours fériés 809
 - * Législation - Sécurité sociale
 - . Assujettissement 901
 - Déclaration ONSS - Proportionnalité R.22-906
 - . Stage R.22
 - . Prestations
 - Assurance maladie-invalidité R.22
 - Assurance chômage R.22-1.040
 - Prestations familiales R.22

TRAVAIL INTERIMAIRE / DETACHEMENT

Généralités

- Loi 28 juin 1976	
* Préparation	364-450-719-819
* Prolongation	662
- Révision	676-711
- Personnel hautement qualifié - PME	596
- Personnel intérimaire - CEE	634
- Travaux exceptionnels - Notion	536-555
- Procédure d'instauration	1.088
- Services - Exécution de la directive	1.290
- Intérim d'insertion	1.309
- Exécution du protocole d'accord sectoriel pour le secteur de l'intérim 1999-2000	1.324
- Introduction dans le secteur de la construction	1.386

Modération salariale

- AR 278 - Travailleurs intérimaires	785-803-846
--------------------------------------	-------------

Fermeture d'entreprises

- Fonds de fermeture	849
* Indemnité de transition - Travailleurs intérimaires	987

Congé-éducation

1.001

Santé - sécurité

Agréation des entreprises de travail intérimaire

- Organes chargés de l'agréation	
* Conseil national du Travail	R.28
. Compétences	
* Commission d'agréation	R.28
. Compétences	R.28

. Composition	R.28
- Procédure d'agrément	R.28
- Règles en matière d'agrément	R.28
- Durée de l'agrément	
<u>Détachement</u>	
- Transposition de la directive 96/1/CE - Le détachement dans le cadre d'une prestation de services	1.313

TRAVAILLEURS A DOMICILE

Calcul du salaire afférent aux jours fériés	64
Proposition de loi DIGHNEEF - Statut	1.104
Statut en sécurité sociale	1.192

TRAVAILLEURS DOMESTIQUES

- Contrat de travail	214
- Réglementation du travail - protection	214
- Sécurité sociale	214
- Repos dominical	207

TRAVAILLEURS SAISONNIERS**Fermeture d'entreprises**

- Exclusion

124

Sécurité sociale

- Général

* Travailleurs occupés à la cueillette des fruits et du houblon

551-570-626-668-700-730-
759-787-823

- Spécifique

* Assurance chômage

153

* Accident du travail

551-570-626-668-700-730-
759-787-823**Documents sociaux**

1.281

UNION EUROPEENNE

- Marché de l'emploi - Compensation européenne	97
- Maintien des droits des travailleurs en cas de transferts d'entreprises, d'établissements ou de parties d'établissements	575
- Garantie de la continuité et de la représentativité des conseils d'entreprise et des comités de sécurité et d'hygiène	576
- Information et consultation des travailleurs des entreprises à structure complexe en particulier transnationale	703-723
- Licenciement collectif	497-706-757-828
- Groupement européen de coopération	725
- Intégration européenne	788
- Union européenne	509
- Marché intérieur 1992 - aspects sociaux	918
- Libre circulation	928-952
- Projet de Charte - Droits fondamentaux	930
- Comité d'entreprise européen et procédure d'information et de consultation des travailleurs dans les entreprises et groupes de dimension communautaire	1.141
- Implication des travailleurs dans la société européenne	1.203
- Lutte contre la discrimination	1.312
- PAN	1.344
- Société de l'information	1.315
- Développement durable	1.357
- Priorités à donner à la présidence belge de l'Union européenne	1.346
- Investir dans la qualité	1.369
- Livre vert : responsabilité sociale des entreprises	1.376
- La stratégie de Lisbonne	1.393

VACANCES ANNUELLES

Généralités

- | | |
|----------------------------------|-------|
| - Adaptation - Réforme de l'Etat | 1.013 |
| - Exécution AIP 22/12/2000 | 1.336 |

Dispositions communes aux ouvriers et aux employés

- | | |
|---|------------------------|
| - Champ d'application | |
| * Bénéficiaires | |
| * Travailleurs domestiques | 329 |
| * Travailleurs diamant | 261-345-498 |
| * Artistes de spectacle | 890 |
| * Travailleurs non-assujettis à la sécurité sociale | 18 |
| * Agents contractuels des autorités locales | 1.276 |
| - Durée des vacances | |
| * Vacances ordinaires | |
| . Assimilation | |
| Conditions | 56-74-85-103-197-220 |
| Service militaire | 34-85-197-245-395-751 |
| Grève ou lock-out | 85-125-245-292-328-392 |
| Chômage partiel | 487 |
| Ouvriers mineurs | 503 |
| Crédits d'heures | 620 |
| Congé prophylactique | 697 |
| Travailleuse enceinte devant cesser le travail | 697 |
| Travailleuse qui allaite son enfant | 782 |
| . Calcul de la durée des vacances | |
| Douze jours | 52 |
| Trois semaines | 220-291-308 |
| Quatre semaines | 455-470-481 |
| Nouveaux régimes de travail | 852 |

. Fixation des dates de vacances	85-245
. Fractionnement des vacances	21-33-121-245-328-349-620
. Vacances supplémentaires d'ancienneté	7-15-19-33
. Vacances supplémentaires des jeunes	23-27-43-85-141-179-241-328-548-558-1.336
- Information	1.121
- Pécule de vacances	
* Rémunération fictive - Jours assimilés	1.050
* Jeunes travailleurs	1.120
* Double pécule - exclusion cotisations	1.024-1.049-1.093-1.113
* Primes variables	1.259
<u>Dispositions propres aux employés</u>	
- Pécule de vacances	
* Généralités	85-103-154-197-245-481-503
* Calcul du pécule	
. Calcul du pécule simple	85-197-245-328
. Calcul du double pécule	112-164-177-197-291-308-907-1.336
. Calcul du pécule des employés à rémunération variable	85-197-548
. Cas spécifiques	
Calcul du pécule d'un employé occupé à temps partiel	612-678
Calcul du pécule en cas de	
- Chômage partiel	748
- Repos d'accouchement	282
- Heures supplémentaires	548
- Ouvriers devenus employés et inversement	455
- Nouveaux régimes de travail	852
. Indemnité de vacance/pécule de départ	
Calcul du pécule de départ	9-33

<u>Financement</u>	33-395-532-1.336
<u>Litiges - Arbitrage</u>	620
<u>Tourisme social</u>	316-395

ANNEXE

Reconnaissance

. Rederscentrale-Beroepsvereniging van de Belgische reders ter zeevisserij	352
. Beroepsvereniging van de visgroothandelaars - verzenders van de kust	352
. Comité de coordination des services d'aide aux familles et aux personnes âgées de Belgique	367
. Union des fabricants d'armes de Liège	371
. Office des pharmacies coopératives de Belgique (OPHACO)	372
. Chambre syndicale des fabricants de confection de Belgique (SYNCOBEL)	373
. Alliance agricole belge	377
. Boerenfront	378
. Union professionnelle des agents de change belges	379
. VEHAVLAS - Groupement des commerçants en fibre de lin	386
. Groupement des concessionnaires des casinos communaux belges	389
. Fédération royale des notaires de Belgique	390
. Fabrikanten van aarden bloempotten	400
. Union professionnelle des distributeurs belges de films	401
. Union nationale des producteurs belges de films	401
. Syndicat des cinémas d'exclusivité de l'agglomération bruxelloise	401
. Chambre syndicale de la ganterie de peau	402
. Association des dirigeants des Instituts de beauté de Belgique	403
. Union belge des fabricants de courroies en cuir et articles industriels en cuir	404
. Chambre syndicale des horticulteurs belges	410
. Syndicat des horticulteurs réunis	410
. Association des entreprises de gardiennage	411
. Union belge des transports en commun urbains	412
. Association des représentants des Compagnies aériennes étrangères en Belgique	415

. Centrale nationale des petites et moyennes entreprises d'alimentation	422
. Confédération de l'industrie belge de la fabrication et du commerce de bétail, de viandes, d'œufs, de volailles et de sous-produits	423
. Centrale nationale agro-service	425
. Comité général d'action des organisations belges de navigation intérieure	426
. Comité belge des intérêts fluviaux	426
. Association belge des éditeurs de journaux et Fédération nationale des hebdomadaires d'information	427
. Fédération nationale de la blanchisserie, du nettoyage à sec et de la teinturerie	428
. Fédération nationale des Chambres de commerce et d'industrie de Belgique	432
. Fédération belge de la distribution de l'équipement ménager et électronique	433-549
. Société royale forestière de Belgique	434
. Vereniging van Vlaamse theaterdirecties	435
. Chambre syndicale belge des directeurs de théâtre et de compagnies théâtrales d'expression française	436
. Chambre syndicale des entreprises du commerce de détail non alimentaire à succursales multiples	437
. Union professionnelle belge de transports routiers internationaux	438
. Fédération nationale des exploitants d'autobus et d'autocars	439
. Groupement national des exploitants de taxis et de taxis-camionnettes	440
. Chambre syndicale des entrepreneurs de déménagement de Belgique	441
. Fédération des institutions hospitalières de Caritas Catholica	442
. Fédération nationale des associations médico-sociales	443
. Association belge des hôpitaux	444
. Fédération des hôpitaux privés de Belgique	445
. Union professionnelle des entreprises de restauration sociale	459
. Fédération nationale des Chambres syndicales des laboratoires dentaires	460
. Chambre syndicale des transports de Bruxelles	462
. Fédération nationale des exploitants indépendants de taxis	463

. Union nationale des maisons d'enfants	464
. Association des institutions à psychothérapie intensive	465
. Groupement d'employeurs liégeois	466
. Confédération des institutions d'aide sociale	467
. Association socialiste d'institutions de santé	472
. Association représentative des pouvoirs organisateurs de l'enseignement catholique	473
. Union professionnelle belge des approvisionneurs de navires	480
. Union professionnelle des entrepreneurs de travaux d'isolation thermique et acoustique	485
. Union belge des armateurs rhénans	499
. Chambre syndicale des fabricants de maroquinerie, de sellerie et d'articles de voyage	522
. Union pétrolière	528
. Union professionnelle de radio et de télédistribution	529
. Industrie des huiles minérales de Belgique	537
. Unie van tandtechnische laboratoria	538
. Fédération du commerce de l'appareillage électrique	549
. Association nationale des grossistes répartiteurs en spécialités pharmaceutiques	550
. Union indépendante des établissements de soins	559
. Groupement patronal national des auxiliaires des transports et assimilés	560
. Fédération nationale des transporteurs routiers	566
. Vereniging van Kempische diamantwerkgevers	571
. Beroepsunie voor film en televisie	584
. Association belge des producteurs - réalisateurs de films	585
. Syndicat belge du film	586
. Union professionnelle belge des exploitants de la coiffure	587
. Belgian Air Transport Association	588
. Nationale Beroepsvereniging van Meubelhandelaars	604
. Chambre syndicale de l'ameublement et de la décoration	605

. Syndicat national des propriétaires	606
. Chambre syndicale des professionnels administrateurs de biens	621
. Fédération nationale des propriétaires de Belgique	622
. Groupement national du cuir brut	623
. Caritas-Confederatie van instellingen	624
. Confédération chrétienne d'institutions sociales de santé	624
. Association des entrepreneurs de montage de Belgique	628
. Union fédérale des associations de crédit professionnel de Belgique	629
. Royale Ligue vélocipédique	630
. Ligue professionnelle de football	631
. Ligue nationale de football	631
. Interprovinciale Horeca Vlaanderen	636
. Interprovinciale Horeca Wallonie	636
. Horeca Bruxelles	636
. Fédération des industries céramiques de Belgique et du Luxembourg	637
. Association des orthopédistes-techniciens-chausseurs de Belgique	638
. Fédération de la couture pour dames	643
. Vereniging van kleine instellingen voor bijzondere jeugdzorg	644
. Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes	664
. Nationale Vereniging voor geestelijke gezondheidszorg	670
. Groupement patronal national des auxiliaires de transport et assimilés	689
. Union des expéditeurs et agents en douane de l'Ouest et du Sud de la Belgique	690
. Verbond van groenteverwerkende bedrijven	698
. Vlaamse Conferentie van gerechtsdeurwaarders	707
. Fédération nationale des Associations Croix jaune et blanche de Belgique	729
. Vereniging der Vlaamse onthaalhuizen	739
. FEBIAC	777
. Unie van Sponsors en constructeurs van België	786
. Association professionnelle des institutions publiques de crédit	799

. Reconnaissance comme organisation représentative de cadres CNC	846
. Reconnaissance comme organisation représentative d'employeurs de la Fédération des carrières de pierre bleue - petit granit	861
. Groupement des négociants en gaz liquide	863
. Nationale Kamers der Belgische Kappers	869
. Union des Producteurs de films francophones	883
. Vlaamse filmproducentbond	883
. Union des carrières et scieries de marbre de Belgique	884
. Fédération des carrières de grès	884
. Syndicat national des cafetiers, restaurateurs et hôteliers	891
. Union des dentistes et stomatologistes de Belgique	900
. Verbond der Vlaamse tandartsen	900
. Groupement des marchands de fer de Belgique	902
. Association représentative des pouvoirs organisateurs de l'enseignement catholique	985
. Ateliers protégés - Organisations représentatives	986
. Association des Maisons d'accueil ASBL (AMA)	1.034
. Fédération des équipes mandatées en milieu ouvert ASBL (FEMMO)	1.034
. Fédération des services de placement familial ASBL (FSPF)	1.034
. Pluralistisch overleg Welzijnswerk VZW (POW)	1.034
. Verbond van voorziening voor jeugd- en gehandicaptenzorg VZW (VVJG)	1.034
. Fédération des cinémas de Belgique (FCB)	1.063
. Association belge des distributeurs de films	1.064
. Vereniging van inrichtende machten van het katholiekonderwijs VZW (VIMKO)	1.076
. Association des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement catholique (ASBL) (APOEC)	1.076
. Association belge des industries techniques de l'image et du son	1.079
. Association belge du spectacle ASBL	1.080
. Fédération des télévisions communautaires locales et régionales (Communauté française)	1.126

. Vlaamse Akademie van sociale belangen Federatie van werkgevers van sociaal-cultureel werk Confédération des employeurs des secteurs sportif et socio-culturel	1.127
. Fédération belge des négociants en combustible et carburant	1.133
. Coordination bruxelloise d'institutions sociales et de santé	1.134
. Fédération belge de l'entretien du textile	1.136
. Union professionnelle des bandagistes et orthopédistes de Belgique	1.145
. Alliance agricole belge	1.146
. Organisation fruitière belge (OFB)	1.146
. Vlaams Tuinbouwkamer (VTK)	1.146
. Verbond Sociale Ondernemingen	1.154
. Fédération des Associations sociales et de santé	1.154
. Federatie van Onafhankelijke Seniorenzorg (FOS)	1.155
. Fédération des maisons de repos privées de Belgique (FEMARBEL - FERUBEL)	1.155
. Vereniging van de Diensten voor gezins- en bejaardenhulp van de Vlaamse Gemeenschap	1.156
. Fédération d'employeurs de services d'aide à domicile	1.156
. Confédération des centres de coordination de soins et services à domicile	1.156
. Association de services d'aide aux familles et aux personnes âgées de la Région bruxelloise	1.156
. Union professionnelle du transport par route (UPTR)	1.162
. Landelijke Vereniging voor het Juttezakkenbedrijf	1.202
. Fédération bruxelloise des ateliers protégés francophones (FEBRAP)	1.214
. Fédération royale belge des sociétés de basket-ball	1.215
. Fédération royale belge de volley-ball	1.216
. Chambre nationale des huissiers de justice	1.217
. Association professionnelle du libre service indépendant en alimentation	1.218
. Fédération des établissements libres subventionnés indépendants	1.225
. Belgian Aircraft Handling Association (BAHA)	1.265
. Verbond Sociale Ondernemingen	1.285

. Koninklijk Verbond der Beheerders van Goederenstromen	1.300
. Producentenorganisatie Vlaamse Vissersbond	1.319
. Vlaamse Onafhankelijke Televisie Producenten (VOTP)	1.354
. Vlaamse Onafhankelijke Televisie - Facilitaire Bedrijven (VOTF)	1.355
. Fédération belge des entreprises audiovisuelles (FEBELAV)	1.356
. Association francophone d'institutions de santé (AFIS) et Fédération des institutions hospitalières de Wallonie (FIHW)	1.360
. Fédération nationale des Unions professionnelles et Chambres syndicales des entrepreneurs de pompes funèbres de Belgique	1.361
. Vlaamse Tuinbouw Unie	1.362
. Union des Fédérations Francophones d'Institutions de Protection de la Jeunesse et d'Aide aux Handicapés	1.442
. Attractions et Tourisme	1.443
. Union des Armateurs Belges ASBL	1.444